

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 • Monbijoustrasse 61 • Compté de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

Expédition et administration: •
Imprim. de l'Union, Berne
• • • Monbijoustrasse, 61 • • •

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Ouvriers, employés, fonctionnaires, syndiqués	93	5. Dans les autres organisations	99
2. Les loisirs des travailleurs	94	6. Mouvement international	99
3. Les conditions d'efficacité de la politique sociale	96	7. Etranger	102
4. Dans les fédérations suisses	98	8. Le coût de la vie	104

Ouvriers, employés, fonctionnaires, syndiqués!

Le peuple suisse est appelé les 24 et 25 octobre à renouveler le Conseil national pour une nouvelle période trisannuelle. Cette élection attire également l'attention des ouvriers syndiqués.

S'il est vrai de dire que les syndicats ne peuvent renoncer à leur indépendance et à leur autonomie complète de la politique, il est non moins vrai d'affirmer que de l'activité parlementaire et tout spécialement de celle de l'Assemblée fédérale dépend pour une grande part

le bien-être de la classe ouvrière.

Il ne peut être indifférent à la classe ouvrière de savoir qui dirige à Berne.

C'est au palais fédéral que se décide la tendance de notre politique économique.

C'est au palais fédéral que la politique sociale et la protection légale des travailleurs reçoivent leur direction.

C'est au palais fédéral que les normes pour les assurances sociales sont fixées.

C'est au palais fédéral également que se tranche la question de savoir si l'on persistera à sacrifier des sommes formidables pour le militarisme et si l'on continuera à négliger les œuvres de l'intelligence et du cœur.

Un regard rétrospectif sur la législature qui prend fin nous donne une image peu réjouissante. La grande majorité des députés s'est constamment placé avec le Conseil fédéral sur le terrain d'une politique douanière protectionniste. Bien plus, elle couvrit constamment les mesures prises par les autorités pour empêcher par des moyens illégaux et anticonstitutionnels l'importation de bétail de boucherie. Elle est en voie d'intensifier le renchérissement du coût de la vie au moyen d'un nouveau tarif douanier au profit d'une partie seulement de la population et au

détriment de la classe ouvrière et de l'intérêt général.

Depuis des années certains milieux s'agitent au sujet du

ravitaillement en pain.

La question pour eux n'est pas de savoir comment l'on pourrait fournir à bon compte du pain au peuple, mais uniquement celle-ci: comment serait-il possible de sauvegarder au mieux les profits des cercles intéressés, paysans, marchands de grains, meuniers et boulangers?

L'Assemblée fédérale approuve également à une grande majorité

l'entorse à la semaine légale de 48 heures

dont se rendit coupable le Conseil fédéral. Celui-ci retarda et aggrava

la loi sur les traitements du personnel fédéral et la loi sur la juridiction administrative et disciplinaire.

Toute la législation sur la protection ouvrière en est arrivé au point mort!

A part une loi sur la protection des femmes et des jeunes gens, aucune autre de celles qui avaient été promises ne fut mise sur pied.

La protection des ouvriers et des employés dans les arts et métiers fut renvoyée aux calendes grecques. La loi sur la formation professionnelle n'a pas pu voir le jour non plus, les milieux de l'industrie et du commerce en ayant saboté jusqu'ici les délibérations.

La loi protégeant l'industrie à domicile dont les projets présentés par les syndicats ouvriers moisissent depuis des années dans les tiroirs fédéraux, ne sont pas mis en délibération malgré la grande misère régnant dans l'industrie à domicile, parce que le Conseil fédéral n'ose pas la pré-